



# International Sheep Dog Society

## REGISTRATION ON MERIT – ENREGISTREMENT SUR LA BASE DU MERITE

Dès qu'un chien dépasse l'âge de deux ans, il n'est plus possible de le faire enregistrer selon la procédure normale d'enregistrement des chiots. Il est néanmoins possible pour les chiens qui sont issus d'une bonne sélection et qui ont des capacités de travail suffisantes, d'effectuer un enregistrement sur la base du mérite (Registered On Merit ou ROM).

Cette procédure d'enregistrement est normalement prévue pour les membres ISDS de Grande-Bretagne et d'Irlande ou pour un membre de l'ISDS Associate Club. Elle est toutefois aussi ouverte aux membres de l'ISDS overseas, ou aux participants au Worldtrial ou au Continental, dont les chiens ont fait preuve de performances extraordinaires.

**Première méthode:** succès aux trials. Pour un chien particulier, on considère combien de fois il a gagné de première places, de secondes places et de troisièmes places dans les trials reconnus de classe ouvert avec au moins 25 participants.

Ces trials doivent avoir été mis sur pied par une société britannique ou irlandaise rattachée à l'ISDS ou une société membre reconnue, qui a un niveau suffisamment élevé.

Des certificats ou des pièces justificatives qui contiennent des indications détaillées et qui sont signées par le Comité de Trial doivent être présentées.

**Deuxième méthode:** le test de travail. Ce test ne peut se faire qu'en Grande-Bretagne, en Irlande ou hors de Grande-Bretagne auprès d'une société membre de l'ISDS. Le chien doit avoir accompli une épreuve dans laquelle il a été testé non seulement sur ses compétences en recherche, prise, amené, et poussé, mais aussi testé dans des situations de travail ordinaires avec un groupe de moutons.

Le terrain où se déroule l'épreuve est déterminé par l'ISDS ou par la société membre. Deux instructeurs désignés par la présidence de l'ISDS sont chargés de faire passer le test. En Grande-Bretagne la règle veut que deux directeurs de l'ISDS soient présents. Dans un pays tiers au sein d'une société membre, c'est un directeur de l'ISDS et un instructeur du pays qui doivent être présents.

Ce test n'est pas pensé à l'origine comme un trial: il doit démontrer en premier lieu la compétence du chien dans le cadre du travail quotidien qui est effectué dans une exploitation agricole. Il n'est pas fait non plus pour démontrer les compétences du propriétaire.

### Expiration de la requête

1. Lorsqu'une des deux méthodes a été choisie, **tous les points exposés** ci-dessous doivent être confirmés:
  - La personne qui est à l'origine de la requête doit être obligatoirement le propriétaire du chien et faire partie de l'ISDS ou d'avoir au moins entamé une procédure pour devenir membre.

- Le chien pour lequel la demande de ROM a été faite doit être un chien de troupeau (Border Collie) et avoir au moins deux ans. Un certificat d'examen ophtalmologique pour la maladie des yeux CEA et PRA (CPRA) ainsi que les résultats d'un test sanguin Optigen d'ADN pour la CEA/CH doit être fourni (un test hérité d'un résultat ADN des parents n'est pas accepté). Le chien doit être un porteur sain et tous les documents d'analyses doivent être joints au dossier.
  - L'origine du chien, les informations concernant le père et la mère, y compris leurs numéros ISDS respectifs s'ils sont disponibles (il n'y a aucune contrainte préalable que les parents soient enregistrés auprès de l'ISDS) ainsi que les informations disponibles sur leurs propriétaires doivent être fournies.
2. La demande doit être faite au moyen du formulaire prévu à cet effet et envoyée directement à l'ISDS ou au secrétariat de la société membre de l'ISDS.
  3. Au cas où une épreuve de travail ("Working Test") est nécessaire, la personne qui est à l'origine de la requête est contactée. Ce sont soit deux directeurs de l'ISDS ou un directeur de l'ISDS et un instructeur de la société membre nommé au préalable par la présidence de l'ISDS, qui sont en charge de faire passer l'épreuve.
  4. Les deux examinateurs doivent confirmer que le chien enregistré est bien un "Working Sheepdog" et qu'il est connu par l'ISDS soit pour être capable de travailler selon les méthodes typiques du border-collie (true or type), soit qu'il est enregistré en tant que border-collie.
  5. Lorsque la réussite au trial est validée ou lorsque l'ISDS reçoit la confirmation de la réussite à l'épreuve de travail, la requête est examinée par le comité en charge du registre généalogique et une décision est communiquée dans les 18 jours.  
La taxe doit être payée au lancement de la requête, mais elle est toutefois remboursée en cas d'annulation. Si vous avez des questions à poser ou si vous avez besoin d'aide pour vous aider à réunir les informations demandées, vous pouvez vous adresser à l'ISDS ou à la secrétaire de votre société membre.

Un Certificate of Registration (certificat d'enregistrement) est établi pour tout chien qui bénéficie d'un ROM (enregistrement au mérite) et une inscription est faite dans le registre généalogique. Le chien reçoit les droits généalogiques complets pour ses descendants et peut commencer à participer aux trials ISDS selon les règles en cours.

L'acquisition des droits généalogiques complets pour les descendants signifie que les chiots issus d'un étalon ou d'une liche enregistrés auprès de l'ISDS au terme d'une procédure de ROM peuvent être enregistrés normalement pour autant qu'ils n'aient pas plus de deux ans.

L'acquisition des droits généalogiques complets pour les descendants signifie que les chiots issus d'un étalon ou d'une liche enregistrés auprès de l'ISDS au terme d'une procédure de ROM peuvent être enregistrés normalement pour autant qu'ils n'aient pas plus de deux ans.

**Mme Judith Sheen**

*Chief Executive International Sheep Dog Society*



# International Sheep Dog Society

## REGISTRATION ON MERIT APPLICATION FORM - FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT AU MERITE

Nom de l'auteur de la requête Pour les non-membres, veuillez s'il vous plait devenir membres et payer la cotisation	
NUMERO DE MEMBRE (si connu)	
ADRESSE	
NUMERO DE TELEPHONE (domicile et mobile)	
ADRESSE E-MAIL	
NOM DU CHIEN (le nom doit être conforme aux directives de l'ISDS)	
NUMERO D'ENREGISTREMENT NATIONAL (si disponible)	
ETALON OU LICE	
DATE DE NAISSANCE DU CHIEN	
FOURRURE ET COULEUR	
NUMERO DE LA MICROCHIP	
RESULTAT DU TEST ADN OPTIGEN CEA ET NUMERO D'ADHESION	
RESULTAT VETERINAIRE en annexe Doit correspondre avec le numéro de la microchip	
RESULTAT DE L'EXAMEN OPHTALMOLOGIQUE (à mettre en annexe svp)	
2 photos couleur (+ en prendre une avec soi lors du test)	
PEDIGREE EN ANNEXE (Oui/Non)	
NOM DU PÈRE	
NUMERO ISDS OU NUMERO NATIONAL DU PERE (si connu)	

NOM DU PROPRIETAIRE DU PÈRE	
ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU PÈRE	
NOM DE LA MERE	
NUMERO ISDS OU NUMERO NATIONAL DE LA MERE (si connu)	
NOM DU PROPRIETAIRE DE LA MERE	
ADRESSE DU PROPRIETAIRE DE LA MERE	

..... Suite

Si vous devez prendre part à une épreuve de travail, vous serez informé du nom de la personne qui sera votre expert. Concernant le déroulement de l'épreuve, nous souhaiterions savoir à quel endroit vous souhaitez qu'elle se déroule et si vous connaissez déjà un directeur de l'ISDS ou un instructeur de votre société membre. Veuillez noter s'il vous plaît que ce test ne doit pas être réalisé avant le lancement de la requête.

Veuillez indiquer ci-dessous le lieu préféré pour le déroulement de l'épreuve de travail ainsi que le nom de l'examineur:

---

En cas de succès à l'épreuve de travail, veuillez s'il vous plaît fournir à la secrétaire le certificat de réussite ou une confirmation signée dans laquelle sont indiqués le lieu, la date, le type de trial, le nombre de participants, les juges et le rang obtenu.

Je souhaiterais faire une demande pour un enregistrement au mérite (Registration On Merit) pour mon chien et je certifie en toute bonne foi que les informations données ci-dessous sont complètes et vraies. La contribution de £250.00 me sera transmise pour paiement.

SIGNATURE

DATE

Veuillez envoyer ce formulaire à:

THE INTERNATIONAL SHEEP DOG SOCIETY

Clifton House, 4A Goldington Road, Bedford MK40 3NF

OU faites-le parvenir au secrétariat de votre société membre.